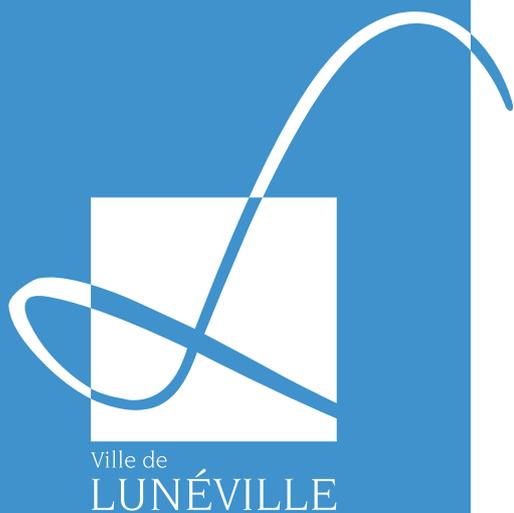


CONSTRUIRE DEMAIN

# Lunéville



2024

Rapport  
d'Orientation  
Budgétaire



# SOMMAIRE

<b>ÉDITO DE MADAME LE MAIRE</b>	<b>5</b>
<b>I – DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES MARQUÉES PAR L’INFLATION</b>	<b>7</b>
1 – Croissance mondiale : entre incertitude et espoir de rebond	8
2 – L’économie Européenne tiraillée entre tensions, récession et lueurs d’espoir	10
3 – L’économie française face à une croissance modérée, une inflation toujours conséquente et des déficits économiques à surveiller	11
<b>II – LES FINANCES DES COMMUNES DÉSTABILISÉES PAR L’INFLATION</b>	<b>13</b>
1 – La pression budgétaire : le défi quotidien des collectivités	14
2 – Des perspectives de recettes de fonctionnement encourageantes pour 2023	15
3 – Pression sur l’épargne, croissance des investissements et gestion prudente de la dette	16
<b>III – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 : DES INVESTISSEMENTS MASSIFS MALGRÉ LA CRISE</b>	<b>17</b>
1 – À la mi-mandat : des engagements tenus et une politique volontariste qui s’amplifie	18
A – Les taux de fiscalité : un objectif encore plus ambitieux pour le pouvoir d’achat des Lunévillois	18
B – La consolidation de l’épargne brute par un plan de mesures responsables visant à absorber la baisse des taux et la crise énergétique	19
C – Un budget 2024 résolument tourné vers l’investissement	21
2 – Le scénario budgétaire 2024	21
A – L’évolution de la section de fonctionnement	21
B – Un niveau d’épargne renforcé grâce à la bonne gestion de la crise énergétique et une enveloppe d’investissement en nette progression	25
C – Les budgets annexes	28
<b>IV – LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE</b>	<b>29</b>
1 – Favoriser l’attractivité et le rayonnement de Lunéville	30
A – Commerce	31
B – Culture et animations	32
C – Sports et Jeunesse	33
D – Enseignement	35
2 – Agir en faveur d’un cadre de vie sûr et de qualité	37
A – Nature en ville et développement durable	37
B – Habitat et traitement des friches	39
C – Proximité et cadre de vie	40
D – Sécurité	41
3 – Favoriser l’épanouissement des familles et accompagner les plus fragiles	42
A – Petite enfance	43
B – Seniors	43
C – Politique de la Ville et Cohésion Sociale	44
4 – Construire une administration moderne et exemplaire	46
A – Gestion foncière	46
B – Ressources humaines	47





## ÉDITO

Novembre est le mois de présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Ce document présente la stratégie budgétaire de la majorité municipale et décline ses orientations politiques.

Il précise aussi les projections financières en matière d'endettement pour l'année 2024 et les années suivantes. Il est le préalable à la discussion des budgets votés en décembre.

L'équipe municipale va poursuivre et amplifier sa politique d'investissement.

L'objectif d'investissement annuel établi à cinq millions d'euros en 2020 sera dépassé en 2024. Il devrait être de l'ordre de huit millions d'euros.

Concernant la dette, son volume sera maintenu au niveau de celui de 2020 afin de ne pas obérer l'avenir et soutenir le rythme d'investissement.

Quant à la pression fiscale, il a été décidé, en 2020, de la stabiliser pour rendre la ville plus attractive et ne pas fragiliser davantage les ménages.

Les engagements sont dépassés puisque nous réussissons cette année à baisser de 2 % le taux d'impôts à Lunéville. Seules 0,7% des communes Lorraines ont réussi ce tour de force.

Ces résultats nous permettent de rester optimistes. Ils sont le fruit d'un travail collectif mené de front avec la Majorité, les services, les associations et les Lunévillois qui ont adhéré au Plan de mesures responsables adopté fin 2022 pour limiter l'impact de la crise.

Ce travail a porté ses fruits.

Avec méthode et détermination nous allons continuer à transformer notre ville pour la rendre toujours plus agréable à vivre.

Catherine PAILLARD  
Maire de Lunéville



I.

DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES  
MARQUÉES PAR L'INFLATION



## 1 - CROISSANCE MONDIALE : ENTRE INCERTITUDE ET ESPOIR DE REBOND

Selon la Directrice Générale du FMI “ L'économie mondiale traverse la plus grande épreuve qu'elle ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale. “ Dans cette projection incertaine, anticiper les mesures paraît essentiel pour atténuer les impacts de cette crise.

Les signes timides du début d'année en faveur d'un ralentissement de l'inflation ainsi que les prévisions plutôt optimistes concernant la croissance mondiale se sont estompés après le 1<sup>er</sup> trimestre laissant place à une perspective plus incertaine.

En avril 2023, les prévisions étaient empreintes par une grande incertitude en raison des perturbations dans le secteur financier, de l'inflation élevée, des répercussions de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ainsi que des conséquences de trois années de pandémie de COVID-19. En effet, la croissance chutait de 3,5 % en 2022 à 2,8 % en 2023.

Donnant une vision plus éclairée et plus favorable, le rapport publié en juillet 2023 par le fond monétaire international prévoit une légère amélioration d'ici la fin de l'année, tablant sur une croissance mondiale de 3 % à la fin 2023, ce qui est légèrement supérieur de 0,2 point de pourcentage par rapport aux prévisions d'avril.

L'inflation globale à l'échelle mondiale devrait passer de 8,7 % en 2022 à 6,8 % en 2023, puis à 5,2 % en 2024.

Ce ralentissement est principalement attribuable à la baisse des prix en Chine, notamment dans le secteur industriel au cours du deuxième trimestre 2023. Avec une croissance à 3,3 % en 2022, le pays vise l'espoir d'atteindre d'ici la fin 2023, une croissance à 5 %.

Le FMI estime que la Chine sera le principal contributeur de la croissance mondiale durant les cinq prochaines années.

Concernant les Etats-Unis, première puissance économique du monde, le fonds monétaire international salue une légère hausse des prévisions de croissance due notamment à la solidité du marché de l'emploi nord-américain et à la hausse des investissements. Après une croissance à 2,1 % en 2022, celle-ci se rapprochera des 2 % fin 2023.

## Les dernières prévisions de croissance du FMI



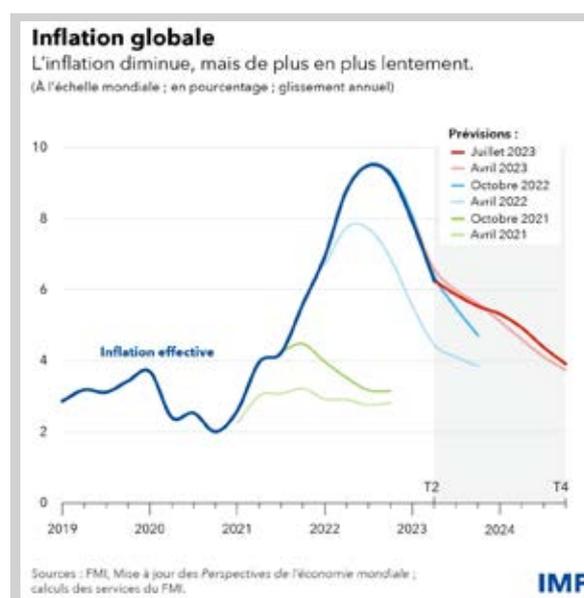
Cependant, l'inflation demeure une préoccupation persistante aux Etats-Unis. A 3,2 %, pour la première fois depuis juin 2022, celle-ci devrait, selon les prévisions, repartir à la baisse dans les prochains mois.

Dans son rapport publié en septembre, l'économie Européenne, quant à elle, continue de croître lentement. La croissance de l'UE est revue à la baisse et passe à 0,8 % en 2023, contre 1 % dans les prévisions de début d'année. De même, la croissance dans la zone euro est prévue à 0,8 % en 2023, au lieu de 1,1 % et à 1,3 % en 2024, au lieu de 1,6 %.

Selon les prévisions, dans la plupart des pays, l'inflation ne devrait pas revenir à son niveau cible de 2 % avant 2025.

Le FMI s'attend à du léger mieux d'ici à la fin de l'année avec une inflation qui devrait atteindre 6,8 % au niveau mondial en fin d'année, soit 0,2 point de pourcentage de moins que prévu en avril.

Cependant, malgré des prévisions confiantes sur l'économie mondiale, des risques sont identifiés et peuvent encore déstabiliser celle-ci :



■ Récession mondiale : entrevue depuis 2022, le risque d'une récession mondiale pèse sur l'économie de 2024. La faiblesse de l'économie mondiale qui continue de se remettre de la pandémie de COVID 19.

■ Crise financière : depuis un an et demi, les fortes hausses des taux d'intérêt ainsi que la tension dans les systèmes financiers intensifient les risques sur l'économie mondiale.

■ Escalade du conflit russo-ukrainien : les effets de la guerre sont depuis 1 an et demi multiples et affichent des conséquences économiques dévastatrices. Selon l'Organisation de coopération et de développement économique "La guerre et ses conséquences auront coûté au monde l'équivalent de la production globale de l'économie française au cours de ces deux années".

■ Marché de l'énergie sous tension : avec une hausse des prix de l'énergie et leurs effets sur l'inflation, une incertitude perdue dans le monde entier et oblige les pays à s'adapter quotidiennement.

■ Insécurité alimentaire mondiale : la forte inflation des denrées alimentaires provoque une crise alimentaire dans la plupart des pays à revenus faibles ou intermédiaires.

En conclusion, l'économie mondiale est confrontée à une période prolongée de faible croissance. En effet, celle-ci demeure nettement en deçà de la moyenne de croissance observée au cours des deux décennies antérieures à l'apparition de la pandémie.

## 2 - L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE TIRILLÉE ENTRE TENSIONS, RÉCESSION ET LUEURS D'ESPOIR

En 2022, le FMI estimait que la croissance du PIB devait atteindre 2,6 % contre 1,2 % en 2023.

Selon les dernières prévisions, celui-ci devrait refluer à 0,9 % en 2023, et devrait connaître une reprise progressive pour atteindre 1,5 % en 2024.

L'économie de l'UE continue de croître mais à un rythme plus modéré. L'Europe est confrontée à un défi complexe : réduire l'inflation, soutenir la croissance économique durable et maintenir la stabilité financière, tout en faisant face aux conséquences de la crise énergétique provoquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la pandémie COVID-19.

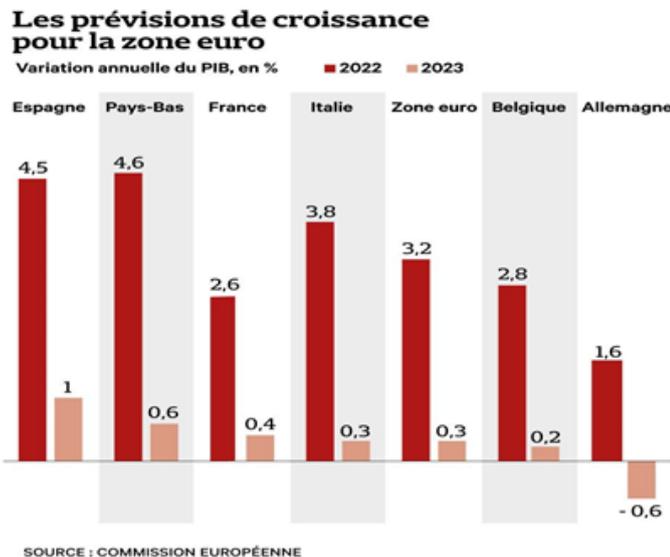
Les mesures mises en place afin de maîtriser ces tensions inflationnistes consistent à resserrer les politiques macroéconomiques. En effet, des mesures concrètes sont appliquées et consistent à augmenter les taux d'intérêt par la banque centrale pour contenir l'inflation mais passent également par la réduction des dépenses gouvernementales afin de maîtriser le déficit budgétaire ou par la mise en œuvre de mesures de régulation des prix pour stabiliser l'économie.

Selon le FMI, l'Allemagne devrait être le seul pays européen à connaître une récession dans les prochains mois. Le gouvernement étudie plusieurs scénarios afin de maîtriser au mieux les risques de celle-ci. Les instituts économiques d'Allemagne prévoient désormais un recul du PIB entre 0,2 et 0,4 % tandis que le FMI table, de son côté, sur une baisse de 0,3 %.

Ce ralentissement de l'économie allemande impacte l'économie européenne car il existe des forts liens commerciaux entre l'Allemagne et le reste des pays.

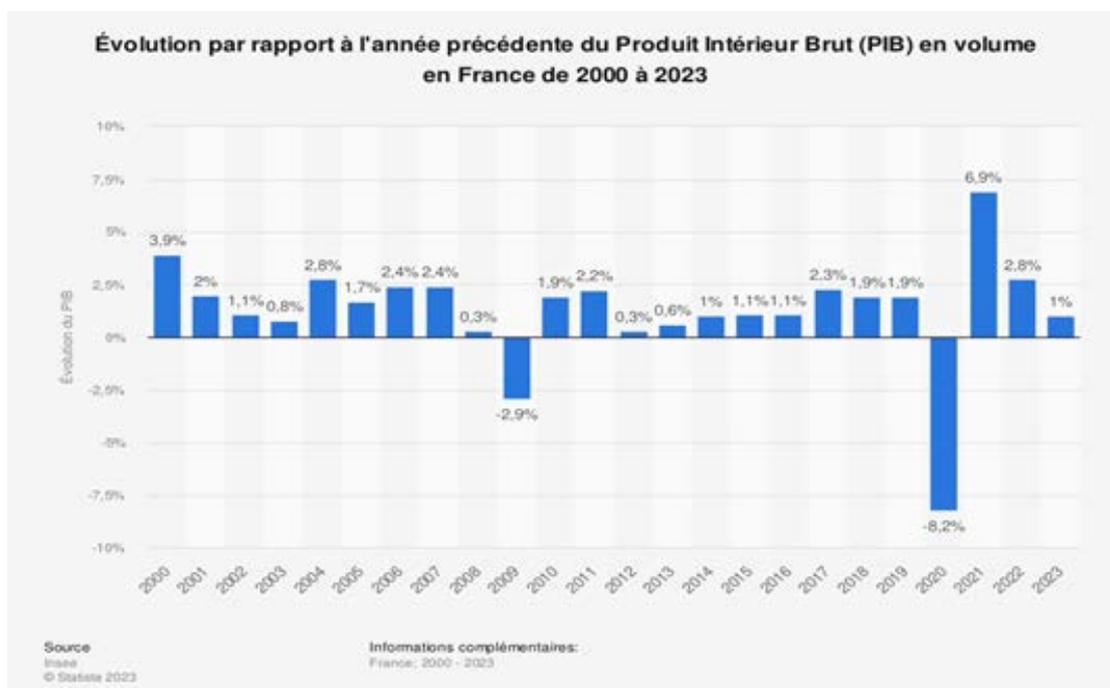
Dans la zone euro, les raisons de ce ralentissement sont multiples. En effet, la baisse générale de la consommation, le durcissement des conditions de prêt avec la hausse des intérêts ont un rôle indéniable sur l'économie.

Toutefois, il en convient de temporeriser certaines données. En effet, certains pays ont connu cet été une très forte saison touristique comme l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. Le marché de l'emploi reste également dynamique notamment grâce au Danemark, au Pays-Bas et au Luxembourg. Le taux de chômage est d'ailleurs historiquement bas dans l'UE de 5,9 %.



### 3 - L'ÉCONOMIE FRANÇAISE FACE À UNE CROISSANCE MODÉRÉE, UNE INFLATION TOUJOURS CONSÉQUENTE ET DES DÉFICITS ÉCONOMIQUES À SURVEILLER

Depuis le début de l'année 2023, la Banque de France observe une croissance soutenue avec une croissance du PIB. Au deuxième trimestre 2023 l'évolution du PIB est confirmée à 0,5 %. Ce chiffre est nettement supérieur aux prévisions de 2022 mais le gouvernement table cependant sur un objectif de 1 % d'ici la fin de l'année.



Dans le contexte actuel marqué par la détente des prix de l'énergie amorcée fin 2022 et l'éloignement du risque de pénurie d'approvisionnement, la croissance économique de ce début d'année semble modérée mais solide.

Concernant le déficit public, celui-ci pourrait dépasser les 5 % du PIB fin 2023 et resterait supérieur à 4 % du PIB d'ici 2025. Le taux d'endettement public, quant à lui, se stabiliserait au-dessus de 110 % du PIB d'ici 2025, soit plus de 3 000 milliards d'euros.

Au sujet de l'inflation, celle-ci diminue au cours de l'année 2023. Ce phénomène est observé essentiellement sur la dernière partie de l'année. Elle s'établit actuellement à 5,6 % en moyenne annuelle et peut être examinée à 4,4 % pour l'inflation hors énergie et alimentation.

Cependant, cette inflation baisse moins vite en France que dans les autres pays européens. Historiquement, la France a toujours observé un décalage au niveau de la reprise économique. En effet, lors des différents chocs économiques tels que le choc pétrolier en 1973, le ralentissement de 1993, ou encore la longue période de reprise après la crise des subprimes, le pays a fait preuve d'une durée de reprise plus importante en comparaison aux voisins, qui, eux, ont connu des rebonds économiques notables.

L'inflation a un réel impact sur le pouvoir d'achat des ménages en France malgré une légère augmentation des salaires réels.

Si les marchés, à terme, anticipent une stabilisation des prix des matières premières énergétiques et alimentaires, l'ensemble des éléments contribuant à l'inflation connaîtrait alors une baisse en 2024.

Il est néanmoins important de rappeler que ces évolutions macroéconomiques concernent le pouvoir d'achat moyen, ce qui signifie qu'elles peuvent masquer des disparités importantes entre les différents groupes de ménages.

En conclusion, l'économie française parviendrait, selon les prévisions de la Banque de France, à maîtriser l'inflation sans récession, même si le contexte international et mondial actuel pèse sur la reprise.

## II.

# LES FINANCES DES COMMUNES DÉSTABILISÉES PAR L'INFLATION

Comme tous les ans, la Banque Postale publie sa note de conjoncture afin d'orienter les tendances par niveau de collectivités locales dans leur ensemble.

Fin 2022, la situation paraissait relativement stable et sereine pour les communes, ce qui permettait d'aborder l'année 2023 de manière optimiste.

Cependant, les dépenses de fonctionnement de celle-ci progresseraient de 5,8 % soit 226,2 milliards d'euros en 2023. En effet les difficultés dues à l'inflation et à l'augmentation des charges salariales influent le niveau actuel des communes.

Au 31 juillet 2023, l'épargne brute totale des municipalités s'établit à environ 10,6 milliards d'euros. Cette valeur est plus basse que celle enregistrée au 31 juillet 2022, qui était de 11,4 milliards d'euros, ainsi que celle de la même date en 2019, qui était de 11,9 milliards d'euros. Quant à l'épargne nette pour l'ensemble des collectivités locales en 2023, elle se situe à 3,1 milliards d'euros au 31 juillet.

Quant aux recettes de fonctionnement, celles-ci progresseraient de 3,2 % à la fin de l'année 2023.

SECTION	22/21	2022	23/22	2023p	FINANCEMENT	22/21	2022	23/22	2023p
DE FONCTIONNEMENT	%	Mds €	%	Mds €	DE L'INVESTISSEMENT	%	Mds €	%	Mds €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>+ 4,6</b>	<b>260,0</b>	<b>+ 3,2</b>	<b>268,3</b>	<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>+ 7,3</b>	<b>69,7</b>	<b>+ 9,1</b>	<b>76,0</b>
Recettes fiscales	+ 4,8	167,6	+ 3,2	172,8	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 1,1	39,7	+ 1,7	40,4	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 8,5	42,7	+ 8,1	46,1
Participations	+ 7,9	14,2	+ 4,6	14,9	- Recettes d'investissement (6)	+ 4,4	24,0	+ 7,1	25,7
Produit des services	+ 8,7	24,9	+ 5,6	26,3	- Flux net de dette (7) =	-	+ 3,0	-	+ 4,2
Autres	+ 2,9	13,6	+ 1,8	13,9	- Emprunts nouveaux*	+ 3,2	21,4	+ 6,6	22,8
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>+ 5,0</b>	<b>213,8</b>	<b>+ 5,8</b>	<b>226,2</b>	- Remboursements* (8)	+ 1,6	18,4	+ 1,1	18,6
Dépenses de personnel	+ 5,3	76,1	+ 5,1	80,0	<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)</b>	<b>-</b>	<b>+ 3,6</b>	<b>-</b>	<b>- 4,0</b>
Charges à caractère général	+ 8,2	52,5	+ 9,4	57,4	<b>ENCOURS DE DETTE au 31/12</b>	<b>+ 1,0</b>	<b>202,5</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>206,7</b>
Dépenses d'intervention	+ 3,3	74,9	+ 4,2	78,0					
Autres	+ 1,6	6,6	- 5,4	6,2					
Intérêts de la dette	- 2,9	3,7	+ 21,0	4,4					
<b>ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>+ 2,8</b>	<b>46,3</b>	<b>- 9,0</b>	<b>42,1</b>					
<b>ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)</b>	<b>+ 3,6</b>	<b>27,9</b>	<b>- 15,6</b>	<b>23,5</b>					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés  
\* hors opérations financières  
p : prévisions  
(9) = (3)-(6)+(7)-(4)



## 1 - LA PRESSION BUDGÉTAIRE : LE DÉFI QUOTIDIEN DES COLLECTIVITÉS

Comme évoqué précédemment, les dépenses de fonctionnement des collectivités augmenteraient de 5,8 % soit 0,3 % de plus que l'année passée.

Cette progression est expliquée par l'accélération de l'inflation qui a conduit le gouvernement à revaloriser le point d'indice dans la fonction publique, après une première revalorisation en juillet 2022 de 3,5 %, une seconde de 1,5 % a eu lieu au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

D'autres mesures comme le versement possible, avant fin 2023, d'une prime « pouvoir d'achat » aux agents dont la rémunération est inférieure à 3 250 euros brut impacte aujourd'hui la progression des dépenses des communes.

Ces coûts supplémentaires restent à la charge des collectivités. Ces charges salariales sont estimées à environ 80,0 milliards d'euros et sont en hausse de 5,1 %.

Tout comme les citoyens, les administrations locales sont touchées par l'inflation de l'énergie et de l'alimentation. Ces charges, à caractère général, sont évaluées à 57,4 milliards d'euros soit en augmentation de 9,4 %, malgré les efforts menés comme l'extinction de l'éclairage public, la baisse des consommations énergétiques, etc.

Les communes concernées par le bouclier tarifaire voient l'effet réduit du fait de réévaluations des tarifs réglementés de vente de l'électricité avec une augmentation de 15 % au 1<sup>er</sup> février 2023, puis de 10 % supplémentaires au 1<sup>er</sup> août 2023.

Concernant les subventions octroyées, elles augmenteraient significativement atteignant 35,4 milliards d'euros, soit une croissance de plus de 6 %. Pour finir, il est à noter que les intérêts de la dette connaîtraient une nette augmentation, en corrélation avec la forte hausse des taux d'intérêt débutée en 2022 soit environ 21 %. Cependant, leur impact sur l'évolution des dépenses courantes demeure limité, car ils ne représentent que 2 % de celles-ci.

## 2 - DES PERSPECTIVES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENCOURAGEANTES POUR 2023

Les prévisions pour 2023 restent favorables, notamment pour les intercommunalités. Elles progresseraient de 3,2 % pour atteindre 268,3 milliards d'euros soutenues également par les recettes fiscales en hausse de 3,2 %.

La taxe foncière sur les propriétés bâties, ayant un poids important sur les recettes communales, s'élèverait à 39,7 milliards d'euros, ce qui montrerait une augmentation significative de 9,6 %. Cette hausse résulte de l'utilisation du levier fiscal, venant ainsi compléter l'effet de revalorisation.

Le produit de la cotisation foncière des entreprises augmenterait également de 5,4 % tout comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui, elle aussi, serait valorisée.

L'année 2023 marque la suppression des recettes de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour les collectivités. Cependant, une compensation s'applique par une fraction de TVA égale à la moyenne des produits qu'elles ont perçus entre 2020 et 2023.

La somme allouée aux collectivités au titre de la TVA serait estimée à 52,8 milliards d'euros à la fin de l'année 2023, en considération de la compensation de la suppression de la CVAE, ainsi que des projections d'inflation et de croissance du PIB réel établies par l'Insee pour cette période.

En 2023, les revenus générés par les droits de mutation à titre onéreux d'un montant de 17,0 milliards d'euros connaîtraient une nette baisse, en raison de la mise en place de règles de prudence plus strictes, de la hausse des taux d'intérêt et de l'impact des niveaux élevés des prix de l'immobilier sur les transactions immobilières.

Les subventions et les compensations fiscales reçues de la part de l'État, totalisant 40,4 milliards d'euros, enregistreraient, quant à eux, une légère hausse de 1,7 %, bien que cette augmentation soit de faible ampleur par rapport à l'inflation.

Dans le projet de loi de finances pour 2023, la dotation globale de fonctionnement a été augmentée de manière significative, passant de 210 à 320 millions d'euros. Cette augmentation se répartit comme suit :

- Une augmentation de 200 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale.
- Une augmentation de 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine.
- Une augmentation de 30 millions d'euros pour la dotation d'intercommunalité.

Cette initiative, qui représente un effort inédit depuis 13 ans, permettra à 95 % des communes de maintenir ou d'améliorer leurs dotations, contrairement à la situation de 2022 où seulement la moitié des communes avait connu une amélioration.

Les contributions reçues, qu'elles proviennent de l'État, de l'Union Européenne ou d'autres organismes publics tels que la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie ou la Caisse d'Allocations Familiales, enregistreraient une augmentation de 4,6 %, atteignant ainsi un montant total de 14,9 milliards d'euros.

Les produits des services qui prennent en compte la vente de produits comme le bois par exemple, les redevances d'utilisation du domaine et les redevances et droits des services seraient en hausse de 5,6 %.



### 3 – PRESSION SUR L'ÉPARGNE, CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS ET GESTION PRUDENTE DE LA DETTE

En raison de la croissance plus importante des dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes, l'épargne brute connaîtrait une baisse qui serait de 9,0 %. Cette diminution serait observée dans tous les niveaux de collectivités locales.

Concernant les investissements, ceux-ci représenteraient 76 milliards d'euros soit une augmentation de 9,1 %.

Les dépenses d'investissement seraient couvertes à hauteur de 34 % par des recettes d'investissement tout en excluant les dettes, enregistrant une augmentation de 7,1 % pour atteindre un total de 25,7 milliards d'euros.

L'endettement global serait positif à hauteur de 4,2 milliards d'euros. En conséquence, l'encours de dette des collectivités locales augmenterait de 2,1 % pour atteindre 206,7 milliards d'euros d'ici la fin de l'année 2023. Les finances des collectivités bien qu'incertaines, restent maîtrisées.

### III.

## LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 : DES INVESTISSEMENTS MASSIFS MALGRÉ LA CRISE

Ce rapport d'orientation budgétaire constitue l'occasion de définir les grandes lignes du budget 2024. Il permet également de rappeler les objectifs stratégiques de l'équipe municipale sur la durée du mandat qui n'ont pas variés malgré le contexte économique inédit de ces derniers mois.



## 1 - À LA MI-MANDAT : DES ENGAGEMENTS TENUS ET UNE POLITIQUE VOLONTARISTE QUI S'AMPLIFIE

### A – Les taux de fiscalité : un objectif encore plus ambitieux pour le pouvoir d'achat des Lunévillois

Dès le début de mandat, l'équipe municipale s'est engagée à ne pas augmenter les taux de fiscalité.

D'une part, les français subissent une des pressions fiscales les plus fortes des pays de l'OCDE alimentant un sentiment de « ras-le-bol fiscal » qui fragilise grandement le consentement à l'impôt.

D'autre part, le niveau de pression fiscale qui avait largement augmenté entre 1995 et 2008 reste une « épine dans le pied » pour l'attractivité de la Ville. Dès lors, la politique de stabilisation des taux était un argument pour retenir les habitants et en faire venir de nouveaux.

Cette politique de stabilisation des taux menée depuis 15 ans, commençait à porter concrètement ses fruits puisqu'on observe dans l'Observatoire des taxes foncières publié chaque année par l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers (UNPI) qu'en Meurthe-et-Moselle, la hausse moyenne au sein des vingt principales villes du département est de 20,5 % au cours des dix dernières années. Or, Lunéville se retrouve en queue de ce classement puisqu'elle est la seule avec Mont-Saint Martin à ne pas avoir augmenté ses taux depuis 2011, voire légèrement baissé.

Avec la crise énergétique, les propriétaires fonciers en 2023 ont, dans certaines communes, dû faire face à une triple peine.

Tout d'abord, ils ont eu à subir, comme tout un chacun, la flambée des prix qui touche particulièrement les dépenses liées à l'habitat (fluides, coût des matériaux,...). Ensuite, la revalorisation des bases fiscales, indexée sur l'inflation depuis la décision du gouvernement de François Hollande, entraînait mécaniquement une augmentation des taxes foncières de 7,1 %, un niveau jamais vu depuis 1986. Et enfin, certaines municipalités ont décidé, pour faire face à la crise énergétique, d'augmenter leurs taux d'imposition.

Si ces décisions d'augmentation des taux, qui viennent s'ajouter à celles des bases, ont fait grand bruit dans les grandes métropoles (+52 % à Paris, +25 % à Grenoble), elles ont également été prises

dans 336 communes dans les quatre départements lorrains.

Dans le détail, 14,5 % des communes ont augmenté leurs taux, 84,8 % les ont maintenus et seulement 0,7 % des communes les ont baissés.

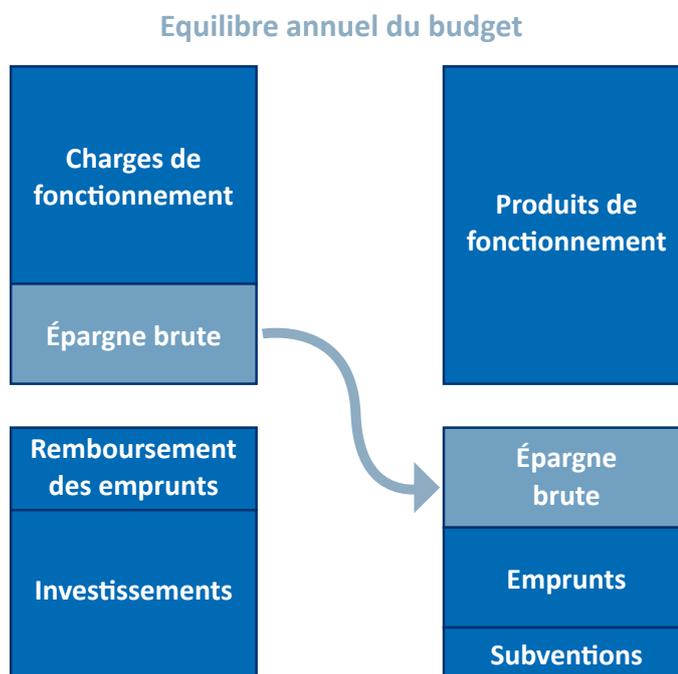
L'équipe municipale a décidé d'aller au-delà de son objectif initial pour amortir l'effet base décidé par le gouvernement, soit de baisser le taux.

Pour atteindre ce nouvel objectif, dans un contexte inflationniste inédit, la Ville a mis en œuvre un ensemble de mesures pour préserver son niveau d'épargne et continuer à investir.

## B – La consolidation de l'épargne brute par un plan de mesures responsables visant à absorber la baisse des taux et la crise énergétique

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de rembourser la dette et de financer les investissements. C'est :

- Une composante essentielle de l'équilibre budgétaire puisque cette épargne, ajoutée aux recettes propres d'investissement (FCTVA, cessions,...), doit permettre de couvrir le remboursement du capital de dette.
- Le principal levier pour investir.



Dans la feuille de route présentée lors du dernier rapport d'orientation budgétaire, l'objectif affiché était de viser un niveau d'épargne compris entre 3,5M€ et 4,5M€ au compte administratif. Le vote du budget ayant lieu en décembre, la Ville ne peut pas reprendre l'excédent pour alimenter cette épargne. Ainsi, le niveau affiché au budget primitif sera toujours inférieur au niveau constaté au compte administratif et devrait se situer entre 2,5M€ et 3,5M€.

Malgré la baisse des taux de fiscalité, la crise inflationniste et les nécessaires mesures salariales sur lesquelles nous reviendrons, cet objectif sera tenu au BP 2024. Ce résultat est la preuve du succès de la mise en œuvre du plan de mesures responsables présenté lors du conseil municipal du 13 octobre 2022 pour lutter contre les conséquences de la crise énergétique.

Ce plan, qui visait à réduire de 10 % la facture de gaz et d'électricité et de 50 % le coût de l'éclairage public, devait permettre d'amortir, en partie, les augmentations inédites des fluides. A l'heure où est rédigé ce document, il est impossible de tirer un bilan complet de l'année 2023, faute d'avoir réceptionné toutes les factures, mais les premiers constats sont particulièrement encourageants.

A titre d'exemple, sur la base de la consommation constatée entre janvier et août 2023, le tableau ci-dessous présente les économies d'énergie constatées dans quelques bâtiments municipaux :

Année (en kW)	COSEC MIMOUN	RADIO MYRTILLE	LEO LAGRANGE	Ecole J. FERRY	GS Demangeot	Pôle Lamartine	Moyenne
2022	5224	4998	4276	3742	5905	2936	4514
2023	2113	3264	2167	3325	4992	2777	3106
Evol	-59,55%	-34,69%	-49,32%	-11,14%	-15,46%	-5,42%	-31,18%

En ce qui concerne l'éclairage public, l'objectif de réduction de moitié des consommations est en passe d'être atteint grâce au programme d'extinction pendant la nuit profonde.

Enfin, la Ville équipe progressivement, en régie, suite à l'habilitation des agents du service électricité, certains bâtiments municipaux en panneaux photovoltaïques. A titre d'exemple, la mise en service de l'installation de la mairie annexe permet d'afficher une autoconsommation quasiment totale du bâtiment en journée comme le démontre le graphique suivant :



Ainsi, la concrétisation du plan de mesures responsables, en canalisant drastiquement les dépenses de fonctionnement, permet, à la Ville, d'afficher un niveau d'épargne conforme à ses objectifs.

## C – Un budget 2024 résolument tourné vers l'investissement

Autre objectif de la feuille de route de l'équipe municipale : investir un minimum de 5M€ par an pour faire de Lunéville une Ville attractive et soutenir l'économie et l'emploi local.

Avec la concrétisation de nombreux grands projets (Eglise Saint-Jacques, dépollution du site Fisher, réaménagement de la rue de Viller, réhabilitation de la résidence Ménil,...), le budget 2024 sera marqué par un niveau d'investissement très soutenu et bien au-delà de l'objectif initial.

Dans le même temps, la Ville ne doit pas obérer l'avenir. Aussi, l'équipe municipale maintient son objectif d'afficher, en fin de mandat, un stock de dettes équivalent à celui de 2020.

## 2 – LE SCÉNARIO BUDGÉTAIRE 2024

Le scénario budgétaire 2024 s'inscrit dans la droite ligne des orientations présentées ci-dessus : maîtrise des taux de fiscalité, consolidation du niveau d'épargne et dynamisme du niveau d'investissement.

Par ailleurs, la loi NOTRe de 2015 prévoit que « Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ». Ces éléments sont également présentés dans ce chapitre.

### A – L'évolution de la section de fonctionnement

***Une augmentation contenue des dépenses de fonctionnement malgré la progression mécanique de la masse salariale.***

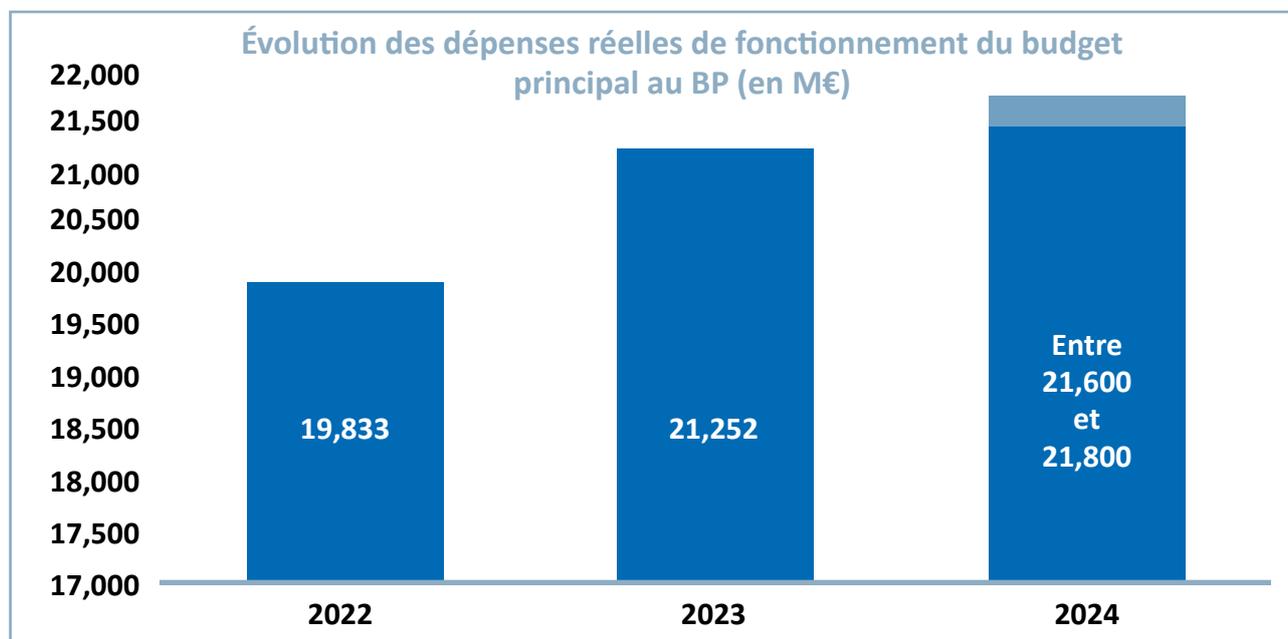
Sans action de la municipalité, les dépenses de fonctionnement de la ville auraient mécaniquement progressé de 1,5M€ à 2M€. En effet, la collectivité doit supporter l'augmentation du point d'indice, les mesures catégorielles, l'explosion du prix de l'énergie, l'augmentation des taux d'intérêt et l'inflation constatée sur les produits et les services.

Il convient de noter que ces dépenses contraintes viennent également impacter les organismes satellites de la Ville à l'instar du CCAS qui verra sa subvention augmenter.

Néanmoins, de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour limiter cette progression qui aurait été insoutenable pour les finances de la Ville. Certaines ont été réalisées par anticipation : achat du gaz à prix fixe en 2020, dette sécurisée, remplacement progressif de l'éclairage public en LED ;

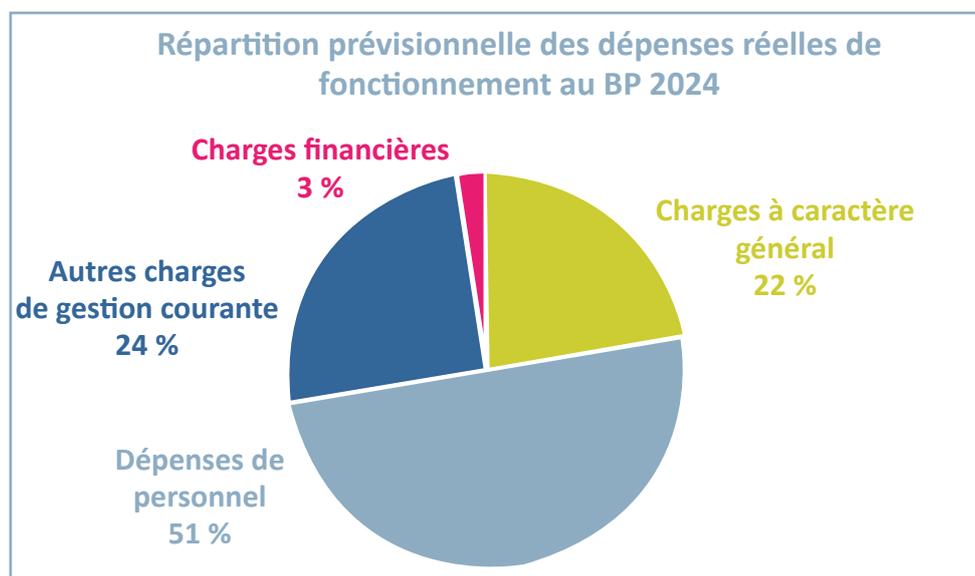
d'autres pour répondre directement à la situation : extinction de l'éclairage public, responsabilisation des agents sur leur consommation énergétique, optimisation des locaux associatifs.

Toutes ces mesures mises en place fin 2022 permettent de limiter la progression des charges de fonctionnement à environ 0,5M€.



Grace au plan de mesures responsables, l'enveloppe de charges à caractère général devrait diminuer d'environ 0,5M€. Les charges de gestion courantes qui englobent les subventions devraient augmenter de 0,3M€ à 0,4M€. Il convient également de préciser que ce soutien aux associations passe aussi par la mise à disposition de locaux et d'équipements sportifs. En 2024, la Ville va ouvrir un chantier visant à valoriser ces aides en nature qui représentent une charge très importante pour la Ville.

Globalement, la répartition des dépenses de fonctionnement se présente de la façon suivante :

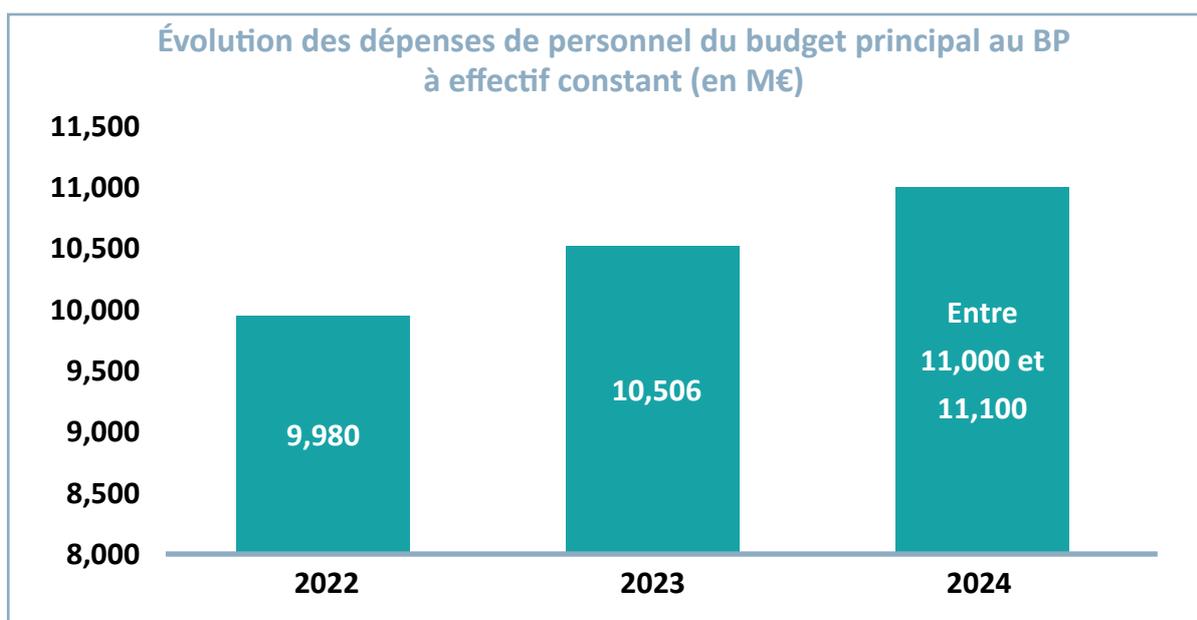


### *Une progression de la masse salariale*

Dans le contexte inflationniste, le gouvernement a annoncé un certain nombre de mesures qui impacteront directement la masse salariale de la ville au budget 2024 malgré la stabilité des effectifs :

- 1,5 % d'augmentation générale du point d'indice dès juillet 2023 ;
- Attribution de 5 points d'indice à tous les agents, à partir de janvier 2024 ;
- Mise en œuvre d'un dispositif spécifique pour les agents aux rémunérations les plus faibles avec l'attribution maximum de 9 points d'indice supplémentaires ;
- Remboursement de 75 % du forfait de transport collectif des agents, contre 50 % aujourd'hui
- Augmentation de 10 % du montant de rachat du Compte Epargne Temps.
- Versement du Ségur pour certains travailleurs sociaux

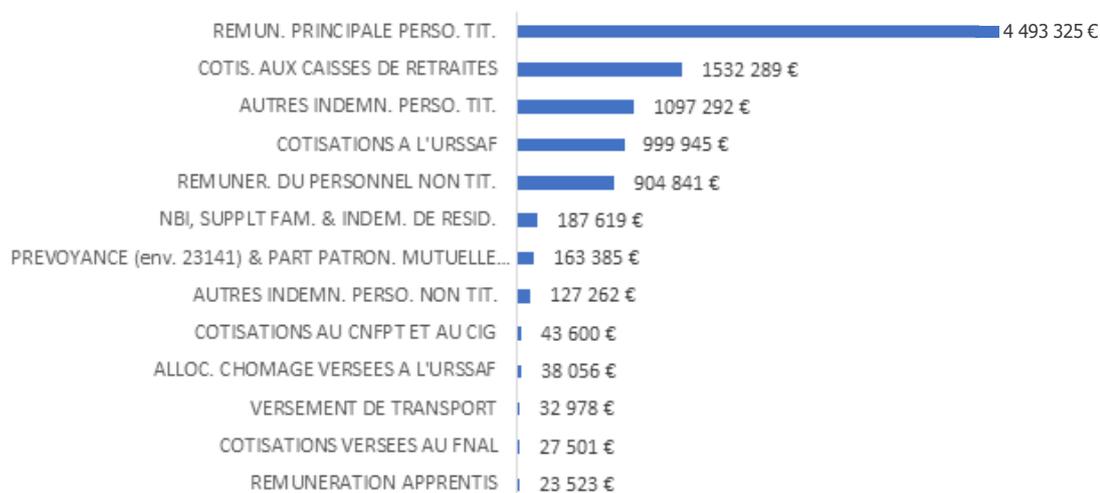
A l'ensemble de ces mesures vient s'ajouter au Glissement Vieillesse Technicité qui représente 1 % à 1,5 % d'augmentation. Ainsi la masse salariale qui représente désormais plus de la moitié de la section de fonctionnement progressera d'environ 5 % soit environ 0,5M€.



Dans la mesure où la municipalité ne souhaite pas, malgré le contexte inflationniste, diminuer le périmètre des services publics, les effectifs devraient rester stables en 2023 avec environ 235 agents sur des emplois permanents.

Si l'on s'intéresse aux éléments de rémunération, en se basant sur l'exercice 2022, dernière année connue, la structure est la suivante :

### Répartition des éléments de rémunération en 2022



Les avantages en nature, 8 agents exerçant des fonctions de concierge, bénéficient d'un logement de fonction, 71 agents œuvrant au sein de la restauration municipale et dans les cantines de la Ville bénéficient de repas et 1 agent bénéficie d'un véhicule de fonction. Tous perçoivent, à ce titre, des avantages en nature selon la législation en vigueur notamment en matière d'assujettissement fiscal pour un montant total de 57 250 €. On devrait retrouver une situation similaire en 2024.

Enfin, en ce qui concerne le temps de travail, il convient de préciser que la Ville met en œuvre les 1 607 heures, dans sa plus stricte définition depuis 2020 et qu'un nouveau règlement du temps de travail est en vigueur depuis janvier 2021.

### *La maîtrise des taux de fiscalité pour garantir le pouvoir d'achat des Lunévillois*

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, le budget 2024 sera construit sur une hypothèse de stabilité des taux pour ne pas grever encore plus le pouvoir d'achat des lunévillois.

La base d'imposition de la taxe foncière est égale à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 50 %. La valeur locative cadastrale correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué, calculée à partir des conditions du marché locatif au 1<sup>er</sup> janvier 1970 pour les propriétés bâties.

En ce qui concerne l'évolution de ces bases, il convient de rappeler que l'article 99 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 a introduit une revalorisation automatique des bases d'imposition en fonction de l'inflation. En théorie, le niveau des bases devrait donc être mécaniquement augmenté de 5 % à 6 % en 2024 si l'on en croit les derniers chiffres connus de l'inflation (5,6 % selon les données INSEE de septembre 2023).

Néanmoins, dans le cadre d'une approche prudentielle et dans l'attente du vote définitif du Projet de Loi de Finances, une augmentation des bases de 3,5 % a été retenue dans le cadre de la préparation budgétaire.

Par ailleurs, le budget 2024 ne prendra pas en compte le produit de la taxe d'habitation sur les locaux vacants dont ce sera la première année de mise en œuvre dans l'attente d'avoir plus de recul sur le produit potentiel.

Le produit total attendu pour 2024 est de l'ordre de 11,234M€ contre 10,909M€ notifié en 2023.

### *L'évolution des dotations*

Le gouvernement prévoit, à ce jour, dans le Projet de Loi de Finances, un abondement de la DGF de l'ordre de 220M€, centré principalement sur les dotations de péréquation : 100 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR) et 90 M€ sur la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Néanmoins, dans l'attente des notifications et toujours dans une approche prudentielle, il est proposé d'inscrire les recettes de dotations de l'Etat se basant sur les montants notifiés en 2023 et en y appliquant l'évolution constatée entre 2022 et 2023. Le résultat de la prévision est ainsi le suivant :

	CA 2022	CA 2023 (notifié)	BP 2024 (prév.)
Dot. Forfait.	3 112 046 €	3 109 878 €	3 107 800 €
D.S.U.	3 884 740 €	3 956 211 €	4 029 000 €
D.S.R.	566 599 €	604 788 €	645 600 €
D.N.P.	562 558 €	561 141 €	559 800 €
<b>TOTAL D.G.F.</b>	<b>8 125 943 €</b>	<b>8 232 018 €</b>	<b>8 342 200 €</b>

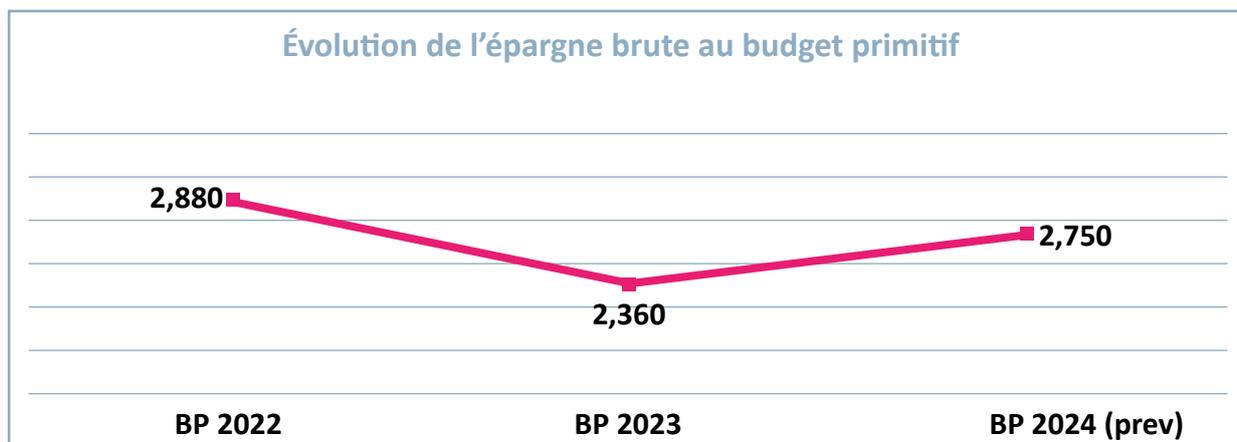
## **B – Un niveau d'épargne renforcé grâce à la bonne gestion de la crise énergétique et une enveloppe d'investissement en nette progression**

### *Un niveau d'épargne brute qui tend à retrouver celui d'avant crise*

Dans ce contexte particulier et dans la perspective du financement d'un programme d'investissement massif, la consolidation du niveau d'épargne brute reste l'objectif prioritaire de la construction budgétaire.

En 2023, suite à l'augmentation subie des dépenses de fonctionnement, le niveau d'épargne a légèrement diminué pour s'établir à 2,360 M€. Si ce montant s'avère plus faible qu'en 2022, il reste supérieur à 2021.

En 2024, l'objectif est de retrouver le niveau d'avant crise. A ce jour, on estime qu'il devrait se monter à environ 2,750M€.



En reprenant le résultat à l'occasion du budget supplémentaire, l'objectif de 3,5M€ d'épargne brute que l'équipe municipale s'est fixé dans sa feuille de route budgétaire devrait logiquement être atteint.

#### *Une dette contenue et sécurisée*

La Ville de Lunéville affiche un encours de dette peu exposé aux aléas des marchés financiers puisque classé intégralement en 1A de la charte de Gissler soit le niveau de sécurisation maximum.

Les contrats à taux variables (avec un maximum) représentent seulement 28,79 % de l'encours. Depuis désormais quelques années, la Ville privilégiait largement le recours aux taux fixes, dans la mesure où ils se situaient à un niveau très bas.

A l'heure où sont écrites ces lignes, le programme d'emprunt 2023 n'a pas encore été mobilisé. Il convient, d'emblée, de préciser que la mobilisation n'excèdera pas le montant du remboursement de l'année. Ainsi, le stock de dette ne progressera pas.

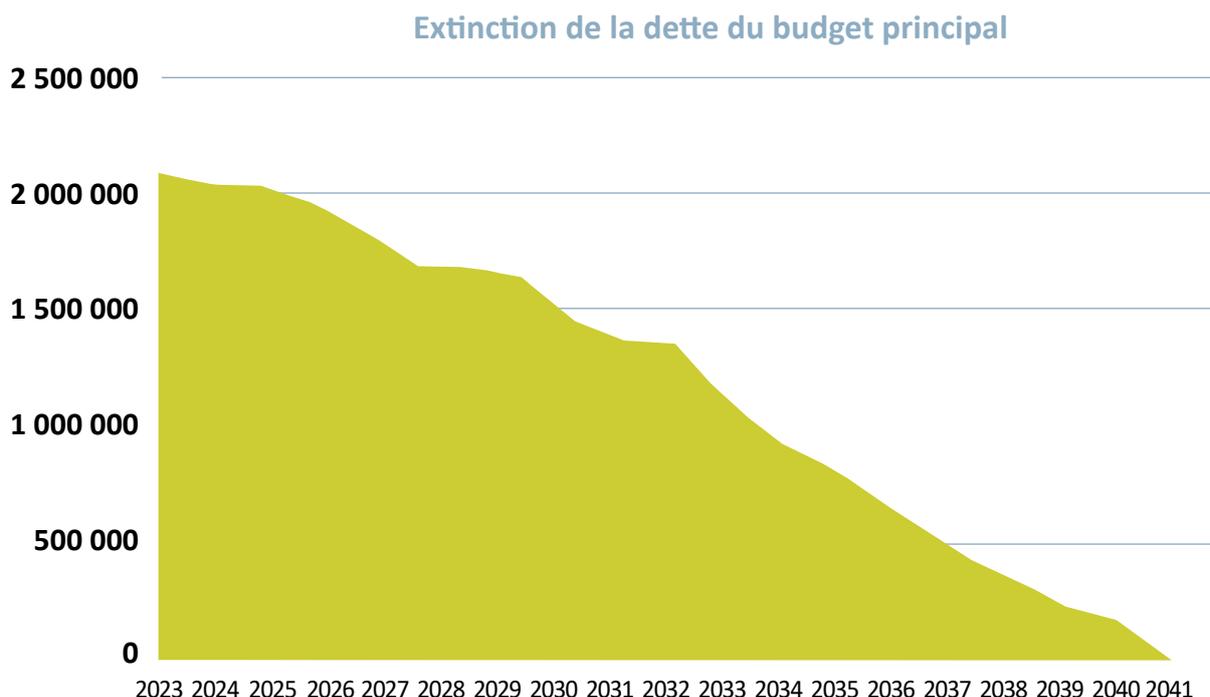
Autre fait marquant, si la Ville a pu emprunter en 2022 à un taux de 0,85 %, les conditions actuelles du marché laissent à penser que le programme d'emprunt 2023 se contractualisera avec un taux qui se situera autour de 5 %.

Ce fait nouveau aura nécessairement un impact futur sur la section de fonctionnement à travers les frais financiers. La maîtrise du niveau d'endettement est donc plus que jamais un enjeu fort de la stratégie budgétaire de la collectivité.

Dans la mesure où le niveau d'investissement au budget 2024 est particulièrement important, ce dernier devrait afficher une augmentation de l'encours de l'ordre de 2M€. Si cela représente 1M€ de plus que l'année dernière, il convient de préciser que les dépenses d'équipement progressent dans le même temps de 3,5M€.

La progression de l'épargne et la recherche de financements extérieurs ont permis de largement réduire le recours à l'emprunt pour ne pas obérer l'avenir des finances de la collectivité. De plus, cette somme sera largement diminuée, à l'occasion du budget supplémentaire. En effet, l'affectation du résultat 2023 sera consacrée, en grande partie, à la réduction de cet endettement.

Le profil d'extinction de la dette est classique. Il ne présente pas d'anomalies qui pourraient être liées à des reports de remboursement de capital.



Pour être tout à fait complet, il convient de préciser que le capital à rembourser au BP 2024 devrait être de 2,047M€.

### ***Les autres recettes d'investissement***

Les autres recettes d'investissement devraient représenter une somme de l'ordre de 3M€ dont 700K€ de FCTVA, 50K€ de taxe d'aménagement, 100K€ de produits des amendes de police et 2 144K€ de subventions.

Il convient de souligner que ce dernier poste de recettes est particulièrement important. Cela démontre que les différents projets menés cette année par la Ville de Lunéville ont trouvé un écho largement favorable auprès des principaux financeurs.

### *Un programme d'investissement particulièrement dynamique avec de nombreux projets qui se concrétisent*

L'ensemble des dépenses d'équipement (comptes 20, 21 et 23 hors avances sur marchés) du seul budget principal devrait se situer entre 8,3M€ et 8,7M€ contre 5M€ en 2023. L'objectif affiché d'un montant moyen d'investissement de 5M€ par an sur le mandat sera donc largement atteint, et même dépassé.

Les perspectives du plan pluriannuel d'investissement prévoient un montant équivalent en 2025 et une légère inflexion en 2026 conforme avec la logique du calendrier de mandature. Les principales opérations, par politique publique, sont détaillées dans la quatrième partie du présent document.

D'une façon générale, la poursuite et le renforcement de la politique d'investissement vont permettre, à la fois, de continuer la transformation de la Ville pour permettre d'améliorer le cadre de vie des Lunévillois et de garnir le carnet de commandes des entreprises pour soutenir l'emploi, dont une grande partie est locale.

Aux investissements de la Ville, il convient d'ajouter le montant injecté dans l'économie pour la poursuite du chantier de déploiement du chauffage urbain estimé à 22M€. Cette année, le CCAS prendra également sa part avec la réhabilitation complète de la résidence de Ménil alliant modernisation des logements et performance énergétique du bâtiment. En un mot et plus que jamais, la stratégie financière de la Ville est tournée vers une seule priorité : l'investissement.

## C – Les budgets annexes

La subvention du budget principal au budget annexe de la restauration devrait progresser significativement. En effet, l'augmentation du coût des denrées alimentaires et de l'énergie ne pourra être absorbée par une augmentation des recettes. En effet, le tarif de restauration scolaire n'a pas été revu à la hausse malgré la conjoncture. Il a même diminué de 11 % en 2020 et les autres seront stables en 2024.

Le budget « locations » ne nécessitera pas de subvention d'équilibre. En effet, si l'opération de rachat des murs du cinéma a été, en partie, équilibrée par l'emprunt, l'annuité générée par ce dernier est couverte intégralement par le loyer versé à la Ville par la SPL Cinélun'.

Enfin, l'enveloppe de travaux du budget de l'eau dédiée au remplacement de canalisations, aux travaux de maintenance de l'usine des eaux et au renouvellement des quelques branchements plomb restants devrait s'établir entre 320 K€ et 330 K€.

IV.  
LES ORIENTATIONS  
PAR POLITIQUE PUBLIQUE



## 1 - FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DE LUNÉVILLE

La Ville de Lunéville met tout en œuvre pour valoriser les atouts de son territoire. Cela passe par une communication dynamique et accrocheuse en direction des Lunévillois et de potentiels futurs habitants.

Lunéville dispose de l'ensemble des services de proximité pour une vie pratique au quotidien : commerces dont métiers de bouche, éducation, santé, offres sportives, sorties culturelles, loisirs ou encore du stationnement gratuit.

En 2024, la SNCF, accompagnée par les services de la ville, rendra accessibles aux personnes à mobilité réduite les quais de la gare. La municipalité en profitera pour rénover le pass quartier tant apprécié par les habitants. A l'issue de cette opération, les usagers du parking des Bénédictins pourront accéder directement aux quais.

Depuis 2021, notre manager du commerce accompagne les porteurs de projets dans leurs différentes démarches. La lutte contre la vacance des locaux commerciaux est une priorité pour rendre, ou encore pour fédérer, les acteurs du territoire autour d'animations conjointes en lien avec l'ensemble des services municipaux. Depuis janvier 2023, la boutique éphémère située rue Banaudon a rencontré son public avec 31 semaines d'occupation depuis septembre 2022.

La belle fréquentation de Cinélun', qui atteindra entre 100 000 et 110 000 entrées en 2023, ainsi que les chiffres exceptionnels du Théâtre de Lunéville qui a déjà réalisé 130 000 euros de recettes au 30 octobre 2023 pour la nouvelle saison 2023/2024, démontrent qu'il est possible de proposer une offre culturelle de qualité en centre-ville. Cette progression attire les chalands et renvoie une image positive de la ville.

Les animations ne sont pas en reste avec Octobre rose, le Trail des Bracelets Bleus, dans le cadre de Mars Bleu, qui met en valeur la place des Carmes et le sentier des folies ainsi que la Frappadingue

qui a doublé son nombre de participants en 2023. Ces deux temps forts seront reconduits en 2024 au regard du succès rencontré. La thématique des Jeux Olympiques de Paris sera le fil rouge des animations sportives jusqu'en juillet 2024.

La récurrence du festival Scènes en Selle, lancé en 2020, qui se tiendra les 23, 24 et 25 août prochains, permet à la commune de développer sa propre identité et de se démarquer. Le tissu associatif lunévillois est particulièrement dynamique. La municipalité poursuit son soutien envers les associations, qu'elles soient culturelles ou sportives et organise chaque année une journée de promotion de toutes ses structures associatives. L'accès pour tous à la culture et au sport est essentiel.



## A – Commerce

Le travail réalisé par le manager du commerce porte ses fruits. Les rues Banaudon, du Général Leclerc ainsi que la partie basse de la rue de la République ont connu plusieurs ouvertures en 2023. Depuis le mois de janvier, on peut compter 26 ouvertures de commerces pour 9 fermetures dont 3 départs en retraite.

Une étude sur le potentiel commercial de la rue de la République a été réalisée au premier semestre 2023. Dans ce cadre, un panel de 300 personnes, 150 de Lunéville et 150 communes à proximité de Lunéville, a été interrogé. Les conclusions de ce travail vont permettre d'envisager une future opération foncière nécessaire à la réhabilitation de nombreuses cellules commerciales qui, à ce jour, ne sont pas dans un état permettant leur commercialisation.

Un appel à projets est en cours pour la cellule commerciale attenante au cinéma. L'installation d'une offre de restauration ou de loisirs en lien avec l'activité du cinéma est attendue. La future ouverture est prévue au premier semestre 2024.

Notre manager du commerce accompagne tous les commerçants de Lunéville qui en ressentent le besoin. De vraies relations sont établies avec la nouvelle équipe de l'Office du Commerce de Lunéville. Cela se traduit par une meilleure synergie entre les animations municipales et les actions portées par cette association qui regroupe tous les commerçants de Lunéville qui souhaitent y adhérer.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023, l'observatoire du commerce, financé par la Banque des Territoires, fonctionne. Cet outil est un levier supplémentaire au service du manager du commerce. Il va lui permettre d'avoir une parfaite connaissance des cellules commerciales du territoire et pourra répondre efficacement aux sollicitations des porteurs de projets.



## B – Culture et animations

Notre Ville possède un tissu associatif dynamique qui met tout en œuvre pour valoriser son patrimoine industriel et architectural. La nouvelle organisation du service des affaires culturelles ayant trouvé son rythme de croisière, il a été décidé de relancer le recrutement jusqu'alors infructueux, d'un chef de projet « Ville d'Art et d'Histoire ». Cette prochaine arrivée permettra d'engager la rédaction du projet scientifique indispensable à la future création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine sur notre territoire.

En 2023, une pré-étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet « Café programmation » qui a rendu ses conclusions le 18 octobre dernier. L'église Saint-Maur, désaffectée à la pratique du culte catholique par arrêté préfectoral le 7 janvier 2022, devra passer par une première phase de travaux qui concernera la toiture du bâtiment. Concomitamment, le service des affaires culturelles s'attèle à la rédaction du projet scientifique du musée de la Faïence.

Les événements portés par la commune seront pérennisés voire amplifiés. Le festival « Scènes en Selle », pour sa 4<sup>ème</sup> édition, a une nouvelle fois connu un franc succès. La présence de nouveaux partenaires financiers a permis de le faire grandir et d'aller à la rencontre de nouveaux publics dans les deux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

L'Hôtel Abbatial accueillera dans son espace d'exposition temporaire une nouvelle exposition dénommée « Richard MIQUE, Architecte des Reines » du 10 février au 3 novembre 2024.

Pour sa part, le théâtre de Lunéville a connu une belle saison 2022/2023. Appréciée de tous, la nouvelle programmation lancée à la fin du mois d'août lors du festival équestre « Scènes en Selle » a démarré avec une dynamique jamais connue. La diversité des formes artistiques proposées répond aux attentes du plus grand nombre.

Avec la pose d'un imposant échafaudage, la première phase de travaux de l'église Saint-Jacques a débuté en septembre dernier. Elle concerne la restauration du massif central de la façade Nord pour un montant de 1 024 063.18 euros H.T. Ces travaux sont possibles grâce aux financements de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est, de la Région Grand-Est et du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle. Le reste à charge pour la Ville sera d'environ 50 % du montant des travaux.

Enfin, une nouvelle application dénommée Wivisites est en cours de déploiement. Elle va permettre de proposer aux visiteurs des parcours patrimoniaux interactifs. L'Hôtel Abbatial l'exploitera en tant qu'audioguide.



## C – Sports et Jeunesse

Les conséquences de la crise énergétique ont orienté les projets d'investissements des infrastructures sportives qui sont, par nature, énergivores.

C'est pourquoi, de nombreux travaux permettant de diminuer la consommation électrique ont été réalisés (remplacement des éclairages, pose de panneaux photovoltaïques ainsi qu'une rationalisation de l'utilisation des bâtiments). Ces différentes interventions nous ont permis de contenir les différentes hausses sans diminuer l'activité des associations et en continuant de les soutenir.

La création d'une nouvelle aire de tir à l'arc sur le Champ de Mars se concrétisera au premier semestre 2024. Cet équipement permettra de multiplier les types de pratique de ce sport. En effet, il sera composé d'un pas de tir traditionnel mais également d'une zone de tir nature et d'une zone de tir au Beursault. Fruit d'une concertation avec le club local, ce nouvel équipement permettra d'étoffer l'offre de sports de plein air de notre ville et doté Lunéville d'un équipement unique dans la région.

Malgré des charges financières de plus en plus fortes, nous avons fait le choix de maintenir les aides financières aux 45 associations sportives de la ville, que ce soit par la mise à disposition gratuite d'infrastructures sportives, d'aides au fonctionnement ou encore le versement de subventions exceptionnelles pour les manifestations.

Une phase de concertation avec les clubs sportifs sera lancée au premier semestre 2024 pour définir un nouveau cadre fixant les modalités de financement des associations sportives. Ce sera également l'occasion pour les différents services de la ville de valoriser l'ensemble des aides directes et indirectes proposées.

Depuis quelques années, le E-Sport connaît un vrai succès. Le service Jeunesse ayant très tôt repéré ce phénomène, avait décidé de lancer en 2021 des week-ends dédiés au numérique et à la réalité augmentée. La singularité de ce type d'événement dans notre ville, nous a confortés dans la pérennisation de cette manifestation. Il a été décidé de nouer un partenariat pour les années 2023, 2024 et 2025 avec l'association LANA France qui assure la mise à disposition d'un parc matériel nécessaire à l'organisation des animations.

Les Jeux Olympiques de Paris vont rythmer sportivement cette année 2024. Ce sera l'occasion pour le service des sports et ses partenaires de proposer tout au long de l'année des animations sportives autour de cette thématique. Labellisée « Terre de Jeux 2024 », la Ville est déjà engagée depuis plusieurs années auprès du Comité Départemental Olympique et Sportif de Meurthe-et-Moselle.

Nous profiterons des activités sportives dans les écoles et dans le temps périscolaire pour sensibiliser les plus jeunes aux valeurs de l'Olympisme tout en favorisant le vivre ensemble. L'opération « Sports Vacances » qui connaît un grand succès sera renouvelée et complétée avec des animations dans les city-stades.

Octobre Rose, Mars Bleu, le parcours du coeur ainsi que toutes les manifestations favorisant le Sport santé seront reconduites en 2024.

A noter la montée en puissance de la course à obstacles « la Frappadingue ». Après une première édition en 2022 à laquelle avaient participé 900 personnes, ce sont plus de 1800 personnes qui ont découvert cette manifestation en 2023. Forts de ce succès, les organisateurs proposeront une nouvelle édition en juin 2024.

Le secteur Jeunesse n'est pas en reste avec un accompagnement des jeunes au travers de plusieurs dispositifs phares comme :

- Les chantiers Argent de Poche accessibles à partir de 14 ans,
- Le service national universel,
- Le réseau ado,
- La bourse au permis de conduire,
- Les tickets jeunes.

Le bal de fin d'année des terminales de Lunéville, lancé en 2022, a regroupé plus de 350 lycéens en 2023.

La fête de la Jeunesse a fait son retour en juillet 2023 dans les jardins Simone et Antoine Veil. Cette journée d'animation, construite en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire a été très appréciée par les plus jeunes. Elle sera reconduite en 2024.

Les plus grands n'ont pas été en reste avec la première soirée Halloween qui s'est tenue au Gymnase de la Barollière le 28 octobre dernier. Destinée aux 16-20 ans, cette animation était très attendue.

Avec Luné'Games, ce sont donc 4 nouvelles manifestations annuelles, à destination des jeunes, qui ont été créées depuis 2020.



## D – Enseignement

La ville de Lunéville a la chance de posséder sur son territoire une offre scolaire allant de la maternelle à l'enseignement supérieur, public et privé. Cet environnement propice à la réussite scolaire évolue chaque année grâce à de nouveaux aménagements et investissements qui assurent une haute qualité de prestations à destination des élèves scolarisés.

L'intervention d'associations sportives et culturelles locales sur les temps périscolaires apporte un soutien humain et pédagogique important aux équipes d'animation. Un travail en partenariat avec les équipes enseignantes permet une amélioration de la continuité des apprentissages.

Le numérique fait partie de l'environnement de travail des élèves. A ce jour, toutes les écoles sont équipées d'écrans numériques interactifs (ENI) ou de tableaux blancs interactifs (TBI). La ville poursuit son soutien aux élèves en finançant l'accès à un environnement numérique de travail (ENT) pour toutes les écoles qui le souhaitent. Le renouvellement du parc informatique des écoles se poursuivra en 2024.

Le soutien aux élèves en difficultés sera assuré grâce au dispositif de réussite éducative (DRE). L'intégration des enfants âgés de 2 ans sera toujours possible une fois par semaine dans quatre écoles maternelles de la ville par le biais de « Graines de maternelle ».

Conscients que le repas proposé aux enfants dans les cantines municipales est parfois le seul repas équilibré de la journée, nous maintiendrons les tarifs proposés depuis septembre 2020 malgré une forte hausse des matières premières. Le respect de la loi Egalim ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire seront maintenus par une sensibilisation des plus jeunes qui participeront à des actions tout au long de l'année scolaire.

La poursuite des investissements dans les écoles municipales se traduira en 2024 par la végétalisation des cours des écoles Hubert-Monnais et du Quai.

L'enseignement pour adultes n'est pas en reste puisqu'en 2023, l'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) loue un local aux Faïenceries afin de tester sa nouvelle activité. Après des travaux d'aménagement et de sécurisation réalisés en 2023, la Croix-Rouge Formation a pris possession de locaux supplémentaires, toujours aux Faïenceries, afin d'étoffer son offre de formation.

Pour cette rentrée 2023, un dispositif de parrainage a vu le jour. Destiné à 5 élèves dans chaque lycée de Lunéville, il a pour objectif d'accompagner les élèves dans leur parcours scolaire, de les aider à s'orienter et à réussir leur baccalauréat et leurs projets d'études. Il s'agit d'un programme de mentorat qui permet aux élèves de bénéficier de l'expérience et du savoir-faire d'anciens lycéens de Lunéville.



## 2 - AGIR EN FAVEUR D'UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITÉ

Lunéville dispose d'un cadre de vie de qualité. Dans son écrin de verdure, la ville dispose de tous les services de proximité. Pour rappel, la ville dispose également de près de 20 hectares d'espaces végétalisés en centre-ville et la forêt aux portes de la ville : Parc des Bosquets, Jardin Antoine et Simone Veil, Jardin de l'Abbé, sentier des folies, forêt de Mondon, bordures de cours d'eau, jardins partagés, espaces végétalisés...

Depuis de nombreuses années, l'équipe municipale a mis au centre de ses préoccupations le développement durable et la gestion des ressources. Il est possible de citer le passage à la gestion différenciée des espaces, le passage de l'éclairage public en « LED », la réhabilitation des bâtiments énergivores, la création d'une chaufferie 100 % biomasse et les nombreuses opérations de désimperméabilisation des sols.

Enfin, il convient de noter l'effort réalisé sur la propreté de la Ville à travers la mise en œuvre sur le mandat d'un plan propreté, présenté au conseil municipal de janvier 2022, et mis en œuvre avec efficacité depuis.



### A - Nature en ville et développement durable

En 2022, après un été où l'épisode de sécheresse a eu raison d'une partie du fleurissement dès le mois d'août, les actions de fleurissement et d'aménagement ont dû se faire de manière plus durable en ajustant au mieux les besoins en eau des plantations. Ainsi, en 2023, ce sont près d'une cinquantaine de vasques qui a été retirée principalement sur des axes déjà largement végétalisés comme le square du Souvenir Français.

D'une façon générale, la végétalisation de la Ville reste au cœur des grandes opérations d'aménagement urbain et des travaux de réhabilitation des espaces publics. La place Léopold a fait l'objet d'une végétalisation des 2/3 de sa surface, et d'un décompactage des pieds d'arbre. Dès cet été, ces arbres ont connu une croissance beaucoup plus importante. Les opérations de plantation des carrés végétaux seront réalisées au cours de l'hiver 2023 / 2024 pour une reprise optimale de toutes les plantes. Ce sont plus de 4500 plants qui seront mis en terre avec le concours de l'école d'horticulture de Roville aux Chênes.

En 2024 sera menée une étude visant à créer un chemin le long des berges de la Meurthe afin de proposer un lieu de balade en pleine nature tout en favorisant la biodiversité à cet endroit.

La dernière crise énergétique conforte la Ville dans les orientations prises depuis plusieurs années. Elle va également l'inciter à accélérer sur ce sujet devenu crucial. Ainsi, la délégation de service public, pour la construction d'un réseau de chauffage urbain, a été signée en juillet dernier avec la société Dalkia. Le dossier a été initié en 2020, il a nécessité 3 années de préparation et une période de négociation de plus de 6 mois.

Dès le début de l'année prochaine plus de 100 % des polices d'abonnement ont été signées avec les futurs clients de ce réseau. Les travaux de mise en place du réseau ont commencé en février 2023 et les travaux de construction de la chaufferie ont démarré en août 2023.

Actuellement, plus de 50 % du réseau est posé et une première partie a été mise en fonctionnement en s'appuyant sur la chaufferie d'Aqualun'. Ce premier réseau alimente, outre la piscine et le Réservoir, les logements OPH du Champ de Mars et une résidence rue du Général L'hotte. L'objectif reste de mettre en fonctionnement l'ensemble du réseau en septembre 2024.

Le programme de rénovation thermique des bâtiments se poursuivra dans l'ensemble des bâtiments municipaux. En 2024, le programme de renouvellement des fenêtres concernera le théâtre, les écoles, les bâtiments sportifs et l'hôtel de ville. Une enveloppe dédiée à des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments municipaux sera également abondée pour la pose de panneaux photovoltaïques, l'isolation thermique.

La gestion de l'éclairage public est remise à la concurrence et en janvier 2024 un contrat de prestations entrera en vigueur avec l'objectif de terminer le renouvellement des luminaires en LED d'ici la fin de contrat avec un doublement de l'enveloppe des investissements annuels.

Depuis novembre 2022, l'extinction de l'éclairage public la nuit est effective, apportant ainsi une économie d'énergie de 50 % et une meilleure protection de notre biodiversité.

Enfin, la Ville continuera à soutenir les actions de sensibilisation et de communication autour du développement durable en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire : semaine du développement durable, portes ouvertes aux serres municipales, sensibilisation dans les écoles, animation des vergers partagés.



## B – Habitat et traitement des friches

Le projet de réhabilitation rues de Metz et Elisabeth Charlotte, en lien avec l'Office Public d'Habitat et l'EPFGE, est en train de se concrétiser. Après la déconstruction des bâtiments, le jury organisé par l'OPHLB a désormais retenu un projet pour la reconstruction d'un ensemble d'habitation qualitatif répondant aux enjeux de transition écologique.

Du côté de la Ville, l'EPFGE a retenu un maître d'œuvre pour la déconstruction des immeubles 1-3 rue de Metz qui aura lieu dans le courant de l'année 2024. Les services de l'UDAP ont donné leur accord pour aménager en lieu et place de ces bâtiments un îlot de fraîcheur à l'horizon 2025.

Le dossier de reconversion de la friche Fischer connaît d'importantes avancées. L'objectif pour la Ville est de procéder à la dépollution du site pour rétrocéder à l'armée la zone nord du site, d'une surface d'environ 5,5 hectares, pour étendre le quartier Treuille de Beaulieu avec la construction d'ateliers. Une partie serait aussi réservée à de l'hébergement pour les militaires du rang, principalement.

Pour mener à bien la mutation de cet espace foncier, la Ville a engagé des investigations visant à dépolluer le site afin de garantir un état compatible avec l'usage qui en sera fait. Depuis 2021, la Ville s'est adjoint, successivement, les services de deux cabinets conseils pour étudier la faisabilité du projet. Dans un premier temps, plusieurs diagnostics ont été réalisés avec investigations sur les eaux souterraines et gaz du sol.

Suite à ces investigations, un plan de gestion a été validé par l'ADEME en juillet 2023. Le montant des travaux de dépollution est estimé à 2 M€. Ces travaux seront financés par la région à hauteur de 0,986M€ et par le « fonds vert » à hauteur de 0,730 M€.

Parallèlement, en juillet 2023, un accord de principe a été trouvé entre la Ville de Lunéville et le Ministère des Armées pour offrir au 53<sup>ème</sup> RT un avenir assuré sur notre territoire et de meilleures conditions de travail pour nos militaires.

Ce projet de regroupement du 53ème RT représente l'un des principaux investissements d'infrastructures prévues par la loi de programmation militaire 2024-2030 pour l'armée de terre. Il permettra d'assurer l'accueil dans des conditions optimales des matériels SERVAL attendus à partir de 2028. Le coût de l'opération actualisé par le Ministère des Armées est estimé à 43 M€ et sa réalisation est planifiée entre 2028 et 2032.

Avec l'aide de l'ADEME et de la Région, la Ville de Lunéville entend commencer les travaux de dépollution dès le début de l'année 2024 et ainsi, mettre à disposition de l'armée un terrain parfaitement compatible avec ses besoins pour assurer la consolidation de notre régiment sur le territoire.

Enfin, en ce qui concerne la lutte contre le mal-logement, les actions de la Ville se poursuivront dans le cadre de l'activité du service communal d'hygiène et de santé, désormais intégré au service formalités administratives.

Conformément aux engagements pris par la Ville, qui a signé en 2023 le nouveau protocole départemental fixant les actions de l'État et de ses partenaires en matière de lutte contre l'habitat indigne et non-décent, le service répond aux sollicitations des locataires et des propriétaires, procédera aux visites sur place et au suivi des mises en demeure des travaux pour les propriétaires.

Parallèlement, l'action partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) dans le cadre du traitement de l'habitat indigne se perpétuera.



## C – Proximité et cadre de vie

L'équipe municipale s'est engagée à réhabiliter 3 kilomètres de voirie par an sur le mandat puisque la Ville dispose de 60km de voirie dont la durée de vie est estimée à 20 ans. En procédant de la sorte, la municipalité s'assure d'un entretien optimal de son réseau.

En 2024, un effort particulier sera apporté à la réhabilitation de la voirie. Après avoir terminé les Cités Cécile, la réfection des Cités Béatrice se poursuit. Une enveloppe supplémentaire sera dédiée à la rénovation d'autres rues.

La rue de Viller va faire l'objet d'une concertation auprès des riverains afin de recueillir leurs propositions et lancer, dès 2024, un marché de travaux d'aménagement de cette entrée de ville. Les travaux devraient être envisagés sur deux exercices.

Après la place Victor Hugo et la place des Carmes, c'est au tour de la place Léopold d'être réaménagée

en 2023, ces travaux sont terminés. Les plantations sont faites en hiver 2023 /2024 afin d'avoir une reprise optimale des végétaux mis en place. L'ensemble de l'éclairage public a été converti en LED. La fontaine sera, quant à elle, de nouveau en fonctionnement au printemps 2024 après la saison d'hivernage des installations.

Concernant la place de la deuxième DC, les études se poursuivent en vue d'obtenir les autorisations et notamment savoir quelles sont les fouilles archéologiques nécessaires. En ce qui concerne les travaux, ils seront coordonnés avec ceux de la cour menés par le Département et seront nécessairement postérieurs à ceux-ci.

La propreté de la ville reste une préoccupation en 2023 et notamment l'entretien des voiries. Un investissement est prévu en 2024 afin de mécaniser le désherbage autant que faire se peut, et ce, pour améliorer les cadences de passage dans chaque rue de la ville.



## D – Sécurité

L'année 2023 a été mise à profit pour réorganiser très largement l'activité de la Police Municipale. Ce service compte désormais deux policiers municipaux supplémentaires. Cet effectif permet de constituer deux équipes pour couvrir une amplitude horaire plus importante. Auparavant, la police municipale était déployée de 8h à 17h30, désormais, elle assurera une présence effective de 7h30 à 18h30 (hors périodes de vacances scolaires). Ainsi, le service de Police Municipale accentuera sa visibilité sur le terrain pour assurer la protection de tous.

Par ailleurs, parallèlement à cette réorganisation, le service a fait l'objet d'un effort particulier sur l'équipement des agents : dotation des nouveaux policiers, reconfiguration de l'armurerie et de la salle de visionnage de la vidéoprotection, dotation en vélos électriques et caméras piétons.

Les missions de l'année 2024 devraient se concentrer plus particulièrement sur le renforcement de la sécurité aux abords des écoles, sur la lutte contre les dépôts sauvages dans le cadre du plan propreté et sur la sécurité routière.

Le travail de coordination sur le territoire se poursuivra sur la base de la convention Police Nationale / Police Municipale signée en 2022. La Ville sera également partie prenante dans les Groupements Locaux de Traitement de la Délinquance (GLTD) et les Groupes de Partenariat Opérationnels (GPO).

Concernant le système de vidéoprotection, sans extension supplémentaire prévue, il s'agira d'assurer la maintenance du dispositif existant pour en garantir l'efficacité en procédant notamment au remplacement des caméras les plus obsolètes.



### 3 - FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE FAMILLES ET ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES

L'attractivité d'une Ville comme Lunéville passe aussi par le soutien et l'accompagnement des familles et des personnes vulnérables.

Pour les plus jeunes, Lunéville dispose de structures offrant accueil de qualité, centrées sur les besoins des enfants en favorisant l'éveil et la socialisation (Multi accueil l'Île aux Enfants, Halte-garderie et Ludothèque le Donjeux, Relais Petite Enfance, Graines de Maternelle, Centre d'accueil périscolaire, Centre de loisirs...).

On retrouve également une large offre pour les seniors. La ville compte 3 résidences autonomie, des maisons de retraite et des services à la personne pour permettre l'épanouissement à tout âge dans un environnement sécurisé et adapté. Un forum « Seniors et Alors » est d'ailleurs co-organisé, chaque année, avec le CCAS et le Centre Social Les Epis afin de présenter l'offre lunévilloise pour bien vivre après la retraite.

Dans les quartiers prioritaires, un accompagnement est mis en place pour restaurer l'égalité, améliorer les conditions de vie des habitants qui subissent chômage, décrochage scolaire, ou difficultés d'accès aux services et aux soins. L'objectif est d'assurer le bien-être de tous les habitants, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable.

A noter qu'une partie de ces politiques publiques est de la compétence du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Lunéville dont la subvention évoluera en 2024 en fonction du contexte économique et de la fermeture de la résidence Ménil pour travaux.



## A – Petite enfance

Le pôle petite enfance du CCAS sera toujours au cœur des actions partenariales dans le cadre des coordinations petite enfance, parentalité ainsi que de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, afin d'avoir une action concertée et lisible pour les familles du territoire.

Le plan d'actions pour répondre à la réforme nationale des modes d'accueil se poursuivra pour la halte-garderie le Donjeux et le multi-accueil l'Île aux enfants. La réflexion sur le bâti, notamment pour le multi-accueil, devra démarrer en 2024 avec la Ville de Lunéville ainsi que les partenaires Caf et Département.

La rationalisation des coûts sera toujours recherchée pour ces établissements, tout en répondant aux besoins des familles. L'ouverture des structures aux parents se poursuivra.

La place du Relais Petite Enfance est réaffirmée dans son action envers les familles mais également les professionnels. L'exposition créée en 2023 pour promouvoir l'accueil individuel et rendre la profession d'assistante maternelle attractive sera présentée dans différents lieux de la Ville en 2024.



## B – Seniors

La résidence Ménil sera fermée en 2024 pour permettre sa complète réhabilitation. L'accueil des résidents de Ménil a donc été organisé fin 2023 sur les résidences Boffrand et Saint-Jacques. La résidence Saint-Jacques qui n'avait plus de services de repas en salle pour les déjeuners, faute de demandes, verra à nouveau un service de repas effectif dès janvier. La gestion des deux résidences sera concertée avec une polyvalence des équipes et des propositions d'animations de prévention sur les deux établissements. La Convention Partenariale d'Objectifs et de Moyens conclue avec le Département permettant le financement du forfait autonomie pour Ménil et Boffrand sera renégociée pour Boffrand et Saint-Jacques.

Les travaux de la résidence Ménil démarreront avec un suivi des opérations budgétaires inhérentes, la négociation d'un prêt complémentaire en fonction des dernières réponses des financeurs et le suivi de chantiers en concertation entre la Ville, le CCAS et le maître d'œuvre.

Les écogestes liés à l'énergie et à la limitation du gaspillage seront toujours à l'ordre du jour dans les établissements seniors.

L'accompagnement des pratiques professionnelles prévu dans le plan d'actions des évaluations externes se poursuivra.

En complément de l'offre d'hébergement, les services de portage de repas et de téléalarme portés par le CCAS seront toujours proposés aux seniors, les marchés correspondants seront renouvelés en 2024.



## C – Politique de la Ville et Cohésion Sociale

Le CCAS et la Ville sont engagés de manière conjointe dans la définition de la convention territoriale globale avec la CAF sur les axes petite enfance, parentalité ; les axes insertion et logement seront travaillés en 2024, toujours avec les services de la CAF.

Le pôle social du CCAS interviendra toujours auprès des publics les plus fragiles. L'aide à la subsistance sera réinterrogée surtout avec les nouveaux critères d'intervention des associations caritatives qui auront probablement des répercussions sur les demandes formulées au CCAS.

Le Dispositif de Réussite Éducative et Graines de Maternelle poursuivront leur action transversale entre l'éducatif et le social afin de soutenir les enfants concernés et leurs familles.

Après une évaluation finale du Contrat de Ville couvrant la période 2015/2023, une nouvelle version est en cours de rédaction. Une phase de concertation avec les habitants des quartiers concernés a eu lieu de juillet à septembre 2023. Différentes réunions avec les financeurs et les porteurs de projets ont permis de finaliser le diagnostic du territoire.

Une nouvelle contractualisation sera signée au plus tard le 31 mars 2024 pour couvrir la période 2024/2030. Les deux Quartiers Prioritaires Politique de la Ville restent :

- Le centre-ancien,
- Niederbronn-Zola.

Ce dispositif permet un soutien financier et apporte aux projets construits en direction des habitants de ces quartiers. En 2024, une enveloppe des services de l'Etat d'un montant de 90K€, complétée par des crédits municipaux à hauteur de 15K€ serviront pour financer des projets relatifs à des objectifs en cours de définition.

L'appel à projets sera lancé en décembre 2023 pour une attribution des subventions en mars 2024 sur la base du précédent Contrat de Ville.

Dans le cadre de son plan de prévention et de lutte contre les discriminations, annexé au contrat de ville en 2017, une action destinée aux élèves scolarisés en classes de CM1 et CM2 se tiendra sur plusieurs jours en partenariat avec plusieurs associations locales.



## 4 - CONSTRUIRE UNE ADMINISTRATION MODERNE ET EXEMPLAIRE

La mise en œuvre de toutes les actions décrites précédemment, en faveur du développement, de l'attractivité, du cadre de vie, implique de s'appuyer sur une base financière solide et une administration moderne gérée de manière exemplaire.

Les incertitudes liées au contexte actuel obligent, plus que jamais, la Ville, à s'appuyer sur une stratégie pluriannuelle avec des objectifs précis en termes d'épargne, de dette et d'investissement.

Au-delà des ressources financières, la Ville de Lunéville sait pouvoir compter sur la mobilisation de l'effectif des agents municipaux qui a toujours répondu présent pour surpasser les difficultés engendrées par la crise sanitaire et la crise énergétique.



### A – Gestion foncière

Dans le contexte actuel, la gestion active du patrimoine de la Ville devient un enjeu encore plus essentiel. La politique d'optimisation qui permet de déterminer, pour chaque bâtiment, l'option à retenir (occupation, cession ou location) est d'autant plus nécessaire que l'augmentation du coût de fonctionnement de chaque bâtiment devient exponentielle.

2023 a été mise à profit pour optimiser l'utilisation des bâtiments municipaux. Ainsi, tout en offrant une solution satisfaisante à chaque association, ces dernières ont été regroupées dans des sites occupés, jusqu'alors partiellement (maison des associations, centre administratif,...). Ainsi, plusieurs sites ont été remis sur le marché. Cette bonne gestion a permis de ne pas faire peser sur les associations logées l'augmentation du coût des fluides comme cela a été le cas dans d'autres collectivités proches de nous.



## B – Ressources humaines

En 2024, le dialogue social sera poursuivi avec la représentation syndicale issue des élections professionnelles qui ont eu lieu à la fin de l'année dernière.

En 2023, l'accent a été largement mis sur la communication interne à destination des agents. Il est prévu de travailler en 2024 sur la santé et la sécurité des agents avec le recrutement d'un préventeur et le retour de la journée du bien-être.

Au chapitre des avancées sociales, il convient de noter que les chèques cadeaux et la monétisation des comptes épargne temps seront désormais pérennisés et provisionnés dès le budget primitif. De même la prime dite « pouvoir d'achat » sera versée aux agents de la Ville pour soutenir leur pouvoir d'achat.

L'enveloppe de formation sera maintenue pour accompagner les agents dans l'évolution de leurs missions et le déroulement de leur carrière. Les crédits dédiés aux équipements professionnels seront également maintenus pour garantir la qualité du cadre de travail.

Enfin, la prévoyance intégralement prise en charge par l'employeur fera l'objet d'un nouveau marché dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.



Ville de  
**LUNÉVILLE**



**Cabinet du Maire**

03 83 76 23 17

[cabinet-maire@mairie-luneville.fr](mailto:cabinet-maire@mairie-luneville.fr)

**Direction Générale**

03 83 76 23 43

[secretariat-general@mairie-luneville.fr](mailto:secretariat-general@mairie-luneville.fr)